

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00847
Numéro SIREN : 347 421 273
Nom ou dénomination : 2AS-CAROL

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2021 sous le numéro de dépôt 5454

Comptes annuels
Période du 01/10/2019 au 30/09/2020

SARL 2.A.S. CAROL

Bd Alfred Nobel
MIN Bat B2.02
44400 REZE

Certifié conforme

2AS - CAROL
MIN - Bât. B2
71 Bd Alfred Nobel
44400 REZE

Tél. : 02 40 47 37 77 - Fax : 02 40 47 81 10
FR 82 347 421 273

SARL 2.A.S. CAROL

Bd Alfred Nobel
MIN Bat B2.02
44400 REZE

COMPTES ANNUELS au 30/09/2020

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	2
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	3 à 6
- <i>Tableau de financement</i>	7 et 8
- <i>Détail bilan</i>	9 à 11
- <i>Bilan actif-passif</i>	12 et 13
- <i>Compte de résultat</i>	14 et 15
- <i>Annexe</i>	16 à 21
- <i>Liasse 2065</i>	22 et 23
- <i>Liasse 2050 à 2059-F</i>	24 à 42
- <i>Liasse 2067</i>	43

SECORA

385 B route de Vannes

44800 ST HERBLAIN

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL 2.A.S. CAROL
Bd Alfred Nobel
MIN Bat B2.02
44400 REZE

pour l'exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	2 412 807 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 929 711 Euros
- Résultat net comptable,	116 052 Euros

Fait à ST HERBLAIN
Le 21/12/2020

DENAUD Laurent
Expert-comptable

DUFLEIT Muriel

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise Bd Alfred Nobel 44400 REZE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34742127300025 Néant *

				Exercice N clos le		N-1		
				3 0 0 9 2 0 2 0		3 0 0 9 2 0 1 9		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	18 055	16 448	1 607	2 204	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	15 245		15 245	15 245	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	150 000		150 000	150 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	56 332	29 386	26 946	28 217	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	512 546	107 913	404 633	453 379	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY	2 100		2 100	2 100		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	9 456		9 456	5 812	
	TOTAL (II)	BJ	BK	763 735	153 747	609 987	656 957	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
			En cours de production de biens	BN	BO			
			En cours de production de services	BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS				
Marchandises			BT	BU	306 444		306 444	243 189
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW					
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	274 596	12 288	262 308	241 946
		Autres créances (3)	BZ	CA	23 318		23 318	52 089
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	1 200 197		1 200 197	1 070 092	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	10 553		10 553	5 630	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 815 107	12 288	1 802 820	1 612 947	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	2 578 842	166 035	2 412 807	2 269 904		
Renvois : (1) Dont droit au bail	15 245	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	9 456	(3) Part à plus d'un an :				
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022 En Euros.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 . A . S . CAROL

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :400...000.....)	DA	400 000		400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	40 000		40 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 214 094		1 026 460
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	116 052		187 634
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 770 146		1 654 094
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	306 024		346 143
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	36 755		49 160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	218 922		168 551
	Dettes fiscales et sociales	DY	78 899		45 649
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	2 061		6 308
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	642 661		615 810	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 412 807		2 269 904	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	377 884		310 420	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. CAROL		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 928 253	FB		FC	2 928 253	2 912 200	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			FG	1 458	FH		FI	1 458	414
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 929 711	FK		FL	2 929 711	2 912 614	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		41 821	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	20 896	273	
	Autres produits (1) (11)					FQ	68	38	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 950 676	2 954 746
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 197 598	2 121 753	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(63 254)	(49 337)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	16 471	7 902	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	192 717	196 166	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19 356	18 222	
	Salaires et traitements*					FY	242 426	253 138	
	Charges sociales (10)					FZ	96 821	85 073	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	69 985	48 862
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 467	8 755
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	6 516	53
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 782 102	2 690 589	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	168 574	264 158	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 454	2 699	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	3 454	2 699
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 454)	(2 699)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	165 120	261 459	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2 . A . S . CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 134 13 454	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 134 13 454	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	610 1 099	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 104 10 299	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 714 11 398	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	420 2 056	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	7 590 6 845	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	41 898 69 036	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 955 810 2 968 200	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 839 758 2 780 566	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	116 052 187 634	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	14 386 273	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	68 668 34 071	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	39 896	obligatoires A9	28 772
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	34 187	dont cotisations Madelin A7
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
PCEAC IMMOBILITAIRES CORPORELLES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	5 134	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	610			
VCEAC IMMOBILITAIRES CORPORELLES	4 104			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 . A . S . CAROL										Néant		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	182 390	KE		KF			910		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]				KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]				KM		KN		KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]				KP		KQ		KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]				KS	56 675	KT		KU			11 792	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	444 809	KW		KX			15 963	
		Matériel de transport *						KY	30 852	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	31 203	LC		LD			919	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK	2 100	LL		LM					
	TOTAL III						LN	565 638	LO		LP			28 674		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T					
	Autres participations						8U		8V		8W					
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	5 812	IU		IV			9 456		
	TOTAL IV						LQ	5 812	LR		LS			9 456		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	753 841	0H		0J			39 040			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	183 300	LW	183 300	IX	183 300				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	12 134	MK	56 332	ML	56 332				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		6 108		IU		MM	(0)	MN	454 664	MO	454 664			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	30 852	MR	30 852			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	5 092	MT	27 030	MU	27 030			
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB					
Avances et acomptes				NC		ND		NE	2 100	NF	2 100					
TOTAL III				IY	6 108	NG	17 226	NH	570 978	NI	570 978					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W					
	Autres participations				I0		0X		0Y		0Z					
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	5 812	2F	9 456	2G	9 456				
	TOTAL IV				I3		NJ	5 812	NK	9 456	2H	9 456				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	6 108	0K	23 038	0L	763 735	0M	763 735					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2 . A . S . CAROL

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2.A.S. CAROL</u>											Néant <input type="checkbox"/> *																																																																																																																																					
CADRE A																																																																																																																																																
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*																																																																																																																																																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																				
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY			EL			EM			EN																																																																																																																																				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE			PF			PG			PH																																																																																																																																				
Terrains			PI			PJ			PK			PL																																																																																																																																				
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ																																																																																																																																				
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU																																																																																																																																				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY																																																																																																																																				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC																																																																																																																																				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG																																																																																																																																				
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK																																																																																																																																				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO																																																																																																																																				
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT																																																																																																																																				
	TOTAL III			QU			QV			QW			QX																																																																																																																																			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN			ØP			ØQ			ØR																																																																																																																																				
CADRE B																																																																																																																																																
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																																																																																																																																																
DOTATIONS																																																																																																																																																
REPRISES																																																																																																																																																
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Frais établissement TOTAL I</th> <th colspan="2">Colonne 1 Différentiel de durée et autres</th> <th colspan="2">Colonne 2 Mode dégressif</th> <th colspan="2">Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th colspan="2">Colonne 4 Différentiel de durée et autres</th> <th colspan="2">Colonne 5 Mode dégressif</th> <th colspan="2">Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel</th> <th rowspan="2">Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice</th> </tr> <tr> <th>M9</th> <th>N1</th> <th>N2</th> <th>N3</th> <th>N4</th> <th>N5</th> <th>N6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Autres immob. incorporelles TOTAL II</td> <td>N7</td> <td>N8</td> <td>P6</td> <td>P7</td> <td>P8</td> <td>P9</td> <td>Q1</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>Q2</td> <td>Q3</td> <td>Q4</td> <td>Q5</td> <td>Q6</td> <td>Q7</td> <td>Q8</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Constructions</td> <td>Sur sol propre</td> <td>R1</td> <td>R2</td> <td>R3</td> <td>R4</td> <td>R5</td> <td>R6</td> </tr> <tr> <td>Sur sol d'autrui</td> <td>R7</td> <td>R8</td> <td>R9</td> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S3</td> </tr> <tr> <td>Inst.gales,agenc et am.des const.</td> <td>S5</td> <td>S6</td> <td>S7</td> <td>S8</td> <td>S9</td> <td>T1</td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>T3</td> <td>T4</td> <td>T5</td> <td>T6</td> <td>T7</td> <td>T8</td> <td>T9</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Autres immobilisations corporelles</td> <td>Inst.gales,agenc am. divers</td> <td>U1</td> <td>U2</td> <td>U3</td> <td>U4</td> <td>U5</td> <td>U6</td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>U8</td> <td>U9</td> <td>V1</td> <td>V2</td> <td>V3</td> <td>V4</td> </tr> <tr> <td>Mat. bureau et inform. mobilier</td> <td>V6</td> <td>V7</td> <td>V8</td> <td>V9</td> <td>W1</td> <td>W2</td> </tr> <tr> <td>Emballages récup.et divers</td> <td>W4</td> <td>W5</td> <td>W6</td> <td>W7</td> <td>W8</td> <td>W9</td> </tr> <tr> <td>TOTAL III</td> <td>X2</td> <td>X3</td> <td>X4</td> <td>X5</td> <td>X6</td> <td>X7</td> <td>X8</td> </tr> <tr> <td>Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV</td> <td>NL</td> <td colspan="4"></td> <td>NM</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td>NO</td> </tr> <tr> <td>Total général (I+II+III+IV)</td> <td>NP</td> <td>NQ</td> <td>NR</td> <td>NS</td> <td>NT</td> <td>NU</td> <td>NV</td> </tr> <tr> <td>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</td> <td>NW</td> <td colspan="2">Total général non ventilé (NS + NT + NU)</td> <td>NY</td> <td colspan="2">Total général non ventilé (NW - NY)</td> <td>NZ</td> </tr> </tbody> </table>													Frais établissement TOTAL I	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM					NO	Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
Frais établissement TOTAL I	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																																																																																																																																		
	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6																																																																																																																																									
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1																																																																																																																																									
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8																																																																																																																																									
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6																																																																																																																																									
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3																																																																																																																																									
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6																																																																																																																																									
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4																																																																																																																																									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2																																																																																																																																									
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9																																																																																																																																									
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8																																																																																																																																									
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM					NO																																																																																																																																					
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV																																																																																																																																									
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ																																																																																																																																									
CADRE C																																																																																																																																																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																																																																																																																																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Montant net au début de l'exercice</th> <th colspan="2">Augmentations</th> <th colspan="2">Dotations de l'exercice aux amortissements</th> <th colspan="2">Montant net à la fin de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Frais d'émission d'emprunt à étaler</td> <td colspan="2"></td> <td>Z9</td> <td colspan="2"></td> <td>Z8</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Primes de remboursement des obligations</td> <td colspan="2"></td> <td>SP</td> <td colspan="2"></td> <td>SR</td> </tr> </tbody> </table>													Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9			Z8	Primes de remboursement des obligations				SP			SR																																																																																																												
Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice																																																																																																																																										
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9			Z8																																																																																																																																									
Primes de remboursement des obligations				SP			SR																																																																																																																																									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

SECORA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	15 331	6U	3 467	6V	6 511	6W	12 288
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	15 331	TY	3 467	TZ	6 511	UA	12 288
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	15 331	UB	3 467	UC	6 511	UD	12 288
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	3 467	UF	6 511			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		SARL 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	9 456	UV	9 456	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	13 001		13 001					
	Autres créances clients		UX	261 595		261 595					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	650		650					
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		VM	10 931		10 931				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 356		5 356				
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 381		6 381					
	Charges constatées d'avance		VS	10 553		10 553					
	TOTAUX			VT	317 923	VU	317 923	VV			
RENOUVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	633		633					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	305 391		40 614		143 927		120 850	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	218 922		218 922						
Personnel et comptes rattachés		8C	16 325		16 325						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	60 195		60 195						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 378		2 378					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	36 755		36 755						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 061		2 061						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	642 661	VZ	377 884		143 927		120 850	
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	40 197	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 0					
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	116 052
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WB					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	11 931	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	20		11 951	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	15	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	15	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7				41 898	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
				- imposées au taux de 0 %				ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	212			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	170 128	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *									
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)							
		- imposées aux taux de 19 %							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	2 324	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	2 339	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)		XI	167 789			
			déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	167 789			
						XO			

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2 . A . S . CAROL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		10 925
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
PROV. TVS	9K	15	9L 15
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	15	YO 15
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2.A.S. CAROL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD	187 634					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	187 634		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	187 634		Report à nouveau		ZG						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	187 634						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	52 365		46 851					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	11 504		13 266					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 560		4 172					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	2 550		1 917					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	116 738		129 960					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	192 717		196 166				
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 215		5 539				
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZS			9Z	14 141		12 683					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	19 356		18 222					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	175 044		171 825					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	157 645		148 945					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	104 482							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1	VITRINES 25/6/20	5 134		1 030		4 104
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1	5 134	1 030	1 030				
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			1 030				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2.A.S. CAROL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/10/2019		et clos le : 30/09/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	5
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 929 711
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	2 929 711
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	68
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	63 254
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	14 109
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	77 432
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	2 214 069
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	140 352
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6 516
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 360 936
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			646 207
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	646 207
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 929 711
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2019
Date de cessation		GZ	31/12/2019
		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 0

N° SIRET 3 4 7 4 2 1 2 7 3 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 . A . S . CAROL

ADRESSE (voie) Bd Alfred Nobel MIN Bat B2.02

CODE POSTAL 44400 VILLE REZE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique CAROL Prénom(s) PASCAL

Nom marital % de détention 99,60 Nb de parts ou actions 498

Naissance : Date 040172 N° Département 44 Commune NANTES Pays

Adresse : N° 7 Voie B RUE D'ANJOU

Code postal Commune HAUTE GOULAINÉ Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL 2.A.S. CAROLdu 01/02/2019Adresse Bd Alfred Nobel MIN Bat B2.02 44400 REZEau 30/09/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①	
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 CAROL PASCAL GERANT	7 BIS RUE D'ANJOU 44115 HAUTE GOULAINÉ
2 JEANNEAU SIMON PREPARATEUR VENDEUR	71 RUE DE LA MONTAGNE 44100 NANTES
3 EVAIN ANTOINE PREPARATEUR VENDEUR	11 AVENUE ARMAND DUEZ APPT A14 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE
4 FOUCHER VERONIQUE COMPTABLE	5 RUE MICHEL STROGOFF 44300 NANTES
5 HODE DANIEL PREPARATEUR LIVREUR	LIEU DIT LA BROUSSE 44260 COUFFE
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 133 000				133 000				133 000
2 18 530				18 530				18 530
3 23 120				23 120				23 120
4 33 917				33 917				33 917
5 20 116				20 116				20 116
6								
7								
8								
9								
10								
** 228 683				228 683				228 683

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 350
Total	4 350

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑪	233 033	- de l'exercice 2020 ⑪	166 760
- de l'exercice précédent ⑪	234 624	- de l'exercice précédent ⑪	263 245
Nom et qualité du signataire	OCAROL PASCAL Gérant	A NANTES	le 05/01/2021
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2 AS -CAROL SARL
Capital de 400 000 Euros
Siège social : 71 bd Alfred NOBEL
44400 REZE
347421273 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JANVIER 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 116 052,14 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 116 052,14 Euros

En totalité au compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 1 330 145,73 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

40 000,00 Euros soit 80 Euros par part
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

45 000,00 Euros soit 90 Euros par part
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE

2 AS - CAROL SARL
Capital de 400 000 Euros
Siège social : 71 bd Alfred NOBEL
44400 REZE
347421273 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un
Le 16 janvier,
A 11 heures ,

Les associés de 2 AS – CAROL , société à responsabilité limitée au capital de 400 000 Euros, divisé en 500 parts de 800 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur CAROL Pascal, propriétaire de 498 parts,
Madame CAROL Christelle, propriétaire de 2 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société,

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal CAROL, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce ; et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2020,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code du commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, qui s'élèvent à un montant global de 11 951 Euros et qui ont donné lieu à une imposition de 3346,00 Euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 116 052,14 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 116 052,14 Euros

En totalité au compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 1 330 145,73 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2019 :
Aucun dividende distribué

Exercice clos le 30 septembre 2018 :
40 000,00 Euros soit 80 Euros par part
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %

Exercice clos le 30 septembre 2017 :
45 000,00 Euros soit 90 Euros par part
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

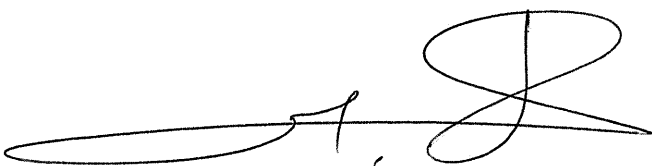
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des dites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

P.CAROL



C.CAROL

